



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**  
Convocation du 29 novembre 2022

## **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

#### **Séance du 5 décembre 2022** **Délibération 2022-62**

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE

Procurations :

Norbert COLLIAT a donné procuration à Sylvain LAVAL ; Cécile BENECH a donné procuration à Christian REY ; Alexandra COUTURIER a donné procuration à Anahide MARDIROSSIAN ; Marc DOZIER a donné procuration à Virginie LOPEZ ; Vincent GOSSE a donné procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH a donné procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID a donné procuration à Murielle MARSEILLE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sophie BEKKAL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur : Sylvain LAVAL

---

Objet : **Modification de la composition des commissions municipales**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut modifier la composition des commissions chargées d'étudier les questions relevant de leur compétence dans le respect du règlement intérieur.

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de modifier la liste des membres dans certaines commissions municipales.

Il convient de délibérer à nouveau pour les commissions listées ci-dessous :

- Commission Finances – Economie – Emploi : modification d'un élu de la minorité – Frédéric Andrieu remplace Anne Tourmen ;
- Commission Education - Culture : modification d'un élu de la minorité – Salim Latrèche remplace Frédéric Andrieu ;

- Comité technique - modification des élus de la minorité - Christian Gros remplace Anne Tourmen comme titulaire et Florian Bernheim remplace Christian Gros comme suppléant.

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 6 décembre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,  
**Sylvain LAVAL.**